

Conférence de presse de l'Union syndicale suisse du 5 mars 2004

**Non au démantèlement inutile des prestations de l'AVS !
Oui à la TVA pour l'AVS et l'AI !**

Colette Nova, secrétaire dirigeante de l'Union syndicale suisse (USS)

La 11^e révision de l'AVS doit être rejetée parce que, acceptée, elle détériorerait la situation de beaucoup de personnes, principalement des femmes d'un certain âge, mais aussi des bénéficiaires de rentes AVS et AI. Ces douloureuses mesures de démantèlement ne seront par contre d'aucune importance pour les finances de l'AVS. Accepter la 11^e révision de l'AVS reviendrait ainsi à léser inutilement un grand nombre de personnes.

Malgré les mesures décidées lors de sa 4^e révision et celles que prévoit sa 5^e révision, l'AI a un urgent besoin de plus recettes. L'idée de recourir à la TVA revêt donc une très grande importance pour elle. La refuser aggraverait les problèmes et serait irresponsable.

1. La 11^e révision de l'AVS aura des conséquences funestes pour beaucoup de personnes

Selon la constitution fédérale, les rentes AVS doivent couvrir les besoins vitaux. Elles n'en sont malheureusement pas encore là, la plupart des retraité(e)s ne parvenant pas à en vivre aujourd'hui. Or, pour la majorité des bénéficiaires de rentes AVS et AI, elles sont **l'unique source de revenu ou la plus importante**.

Le Conseil fédéral et les Chambres savent bien qu'il est difficile de faire passer une baisse générale des rentes ou de supprimer l'indice mixte. C'est pourquoi ils ont choisi, à la faveur de leur « révision de démantèlement », de ne s'attaquer qu'à quelques catégories de personnes : ce qui n'empêche pas la 11^e révision de toucher finalement un très grand nombre de personnes. \$

➤ **La 11^e révision de l'AVS touche toutes les femmes âgées à travers le (nouveau) relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite**

La 11^e révision de l'AVS prévoit que l'âge de la retraite des femmes sera aussi fixé à 65 ans dès 2009. Au lieu de prévoir au moins une bonne réglementation transitoire pour les femmes concernées, comme ce fut le cas encore avec la 10^e révision, le Parlement fédéral a foncé droit à son but. **Il a également refusé une retraite anticipée avec composante sociale.** Par conséquent, les femmes ne pourront à l'avenir prendre une retraite anticipée qu'au prix fort d'une réduction actuarielle à vie et intégrale de 6,8% de leur rente. Comme elles sont la plupart du temps un peu plus jeunes que leurs maris ou concubins, les femmes ne seront pas

les seules victimes de ce relèvement, car ces derniers seront également touchés. L'homme sera déjà à la retraite quand la femme devra continuer à travailler. Ou le couple devra alors s'accommoder de rentes réduites à vie. Chaque année, près de 34'000 femmes devront attendre plus longtemps leur rente. Une part importante d'entre elles travaille professionnellement et devra donc travailler une année de plus. Mais où sont ces X milliers d'emplois destinés à ces femmes ? Quel patron engagera des femmes âgées ?

➤ **La 11^e révision de l'AVS touche les femmes âgées à travers la suppression partielle de la rente de veuve et le changement de système en la matière**

Avec la 11^e révision, les veuves sans enfant ne recevront plus de rente de veuve et celles des veuves avec enfants diminueront, alors que la rente d'orphelin sera relevée. La situation de 51'000 veuves (74%) va par conséquent se détériorer. 7000 veuves (10%) ne toucheront même plus de rente et la rente de celles qui ont des enfants relativement âgés sans droit à une rente d'orphelin (64%) diminuera. Le revenu de survivante des veuves ayant un enfant (16%) ne changera pas, mais seulement temporairement. Le revenu de survivante des veuves ayant plusieurs enfants (10%) augmentera, mais seulement temporairement aussi. Pour ces deux catégories de veuves, ce revenu versé sous forme de rentes de survivante baissera dès que les enfants seront adultes ou auront terminé leur formation. Ces « améliorations » ne sont donc que temporaires. En outre, elles n'auront aucun effet du tout s'il existe simultanément un droit à des rentes de survivante de l'assurance-accident et/ou de la prévoyance professionnelle. En effet, les règles qui servent à coordonner entre elles ces assurances sociales se situant en aval supprimeront ces améliorations, ces assurances diminuant d'autant leurs versements. Par conséquent, ces améliorations ne profiteront aucunement aux veuves et à leurs enfants, mais aux assureurs-accident et aux caisses de pensions !

Bien entendu, **seules les femmes âgées** verront leur situation se dégrader, **les veuves plus jeunes et sans enfant ne recevant, aujourd'hui déjà, aucune rente**. Et la réglementation transitoire ne changera rien au fait que les femmes âgées ont moins de chances de trouver un bon emploi avec un salaire décent, afin de compenser la diminution ou la suppression de leur rente. La majeure partie d'entre elles ont interrompu leur vie professionnelle parce que, dans une Suisse socialement à la traîne, il ne leur a pas été possible de faire autrement. Conséquence : un salaire plus bas et moins de chances de trouver un bon boulot.

En Suisse, décès précoce de l'homme et veuvage frappent de manière très inégale. L'espérance de vie dépend dans une forte mesure de la couche sociale et de la profession. Les hommes qui exercent une profession manuelle pénible vivent nettement moins longtemps que les académiciens et les cadres. Ainsi, le démantèlement de la rente de veuve dans la 11^e révision de l'AVS frappe surtout les femmes âgées des couches inférieures de la population. Pareil démantèlement est donc très antisocial.

➤ **La 11^e révision de l'AVS touche la totalité des bénéficiaires de rentes vieillesse, survivants et invalidité, à travers un rythme d'adaptation des rentes ralenti**

Selon la 11^e révision de l'AVS, les rentes ne seront plus adaptées à l'évolution des salaires et des prix que tous les 3 ans, contre 2 actuellement. Or, les loyers, les primes des caisses-maladie et le coût de la vie en général augmenteront quand même. Ainsi, le pouvoir d'achat des bénéficiaires de rentes baissera, une perte, en ce qui concerne l'AVS, d'en moyenne 150 millions de francs par an et, concrètement, de 450 millions chaque troisième année. Le nouveau rythme d'adaptation des rentes frappera :

- 1'585'000 bénéficiaires de rentes vieillesse, dont 961'000 femmes et 624'000 hommes¹,
- 90'000 bénéficiaires de rentes de survivants (veuves, orphelin(e)s et veufs).
- 231'954 bénéficiaires de rentes invalidité, dont 129'556 hommes et 102'398 femmes.

Au total, cette mesure diminuera le pouvoir d'achat de 1'906'954 personnes qui devront vivre avec un revenu-leurs-rentes inférieur.

- **La 11^e révision se fait sur le dos des femmes :** Démantèlement de la rente de veuve, relèvement de l'âge de la retraite et ralentissement du rythme d'adaptation des rentes concernent au premier chef les femmes.

2. Cette révision-démantèlement rapportera cependant très peu à l'AVS

À l'expiration des délais transitoires, les mesures prévues par la 11^e révision de l'AVS permettront d'« économiser » 2,8% des dépenses annuelles de celle-ci. Pour les comptes de l'AVS, une somme insignifiante ou presque, 2,8% des dépenses n'étant que des poussières. Les fluctuations boursières, vers le haut comme vers le bas, ont des conséquences bien plus lourde sur les comptes de l'AVS que les « économies » qui seraient réalisées grâce à la 11^e révision de l'AVS. Il est donc également clair que :

- **La 11^e révision de l'AVS est sans importance pour la continuité et l'équilibre financier de l'AVS. À plus forte raison, elle ne vise pas à « sauver » cette dernière, contrairement à ce prétendent quelques propagandistes amateurs de « rats rouges » !**
- **Mais alors, dans quel but tourmenter près de 2 millions de personnes pour des économies qui, à l'aune des dépenses de l'AVS, ne sont que menue monnaie ?**
- **En matière de démantèlement, la 11^e révision de l'AVS est un ballon d'essai !**

3. Oui au recours à la TVA, l'assurance-invalidité en a un urgent besoin

Contrairement à l'AVS. l'AI a un urgent besoin de ressources supplémentaires. On n'y coupera pas ! Le 0,8% de TVA décidé par le Parlement fédéral est déjà inférieur au 1% proposé par le Conseil fédéral et, c'est certain, suffira tout juste, et dans le meilleur des cas, à financer le déficit de l'AI, si l'évolution des dépenses se poursuit au même rythme qu'actuellement. Mais il ne permettra pas d'éponger la dette. C'est au fonds de l'AVS que l'AI doit de l'argent. Une part importante et croissante de ce fonds est constituée de prêts forcés à l'AI non réalisables, donc de créances qu'il n'est pas possible de forcer l'AI à rembourser.

Rejeter ce projet de financement via la TVA en avançant l'argument – totalement erroné - selon lequel il n'est pas question que des impôts soient levés par « précaution » pour l'AVS – ce qui, finalement n'est rien d'autre qu'un refus de toute précaution ... -, c'est d'abord frapper l'AI, une AI dont les finances s'enfonceraient encore plus dans le rouge. On devrait alors immédiatement élaborer un nouveau projet, soit d'augmentation des cotisations à l'AI, soit de (nouveau) relèvement de la TVA. Mais, ce dernier devrait alors être supérieur à 0,8%. Quant à une augmentation des cotisations (prélèvements en pour-cent sur les salaires), elle signifierait que la Confédération

¹ Tous ces chiffres, selon la statistique AVS 2003 et la statistique AI 2003

devrait elle aussi verser plus d'argent à l'AI. La mise en œuvre d'un nouveau projet nécessiterait 2 à 3 ans. Pendant ce temps, les dettes croissantes de l'AI contraindraient le fonds de l'AVS à désinvestir pour garantir à l'AI d'autres prêts forcés. Rejeter ce financement par la TVA porterait préjudice tant à l'AI qu'à l'AVS. À l'AI, parce que sa situation financière difficile se dégraderait toujours plus. À l'AVS, parce que ses placements deviendraient toujours plus illiquides et qu'elle aurait toujours plus de difficulté à mener une politique de placement raisonnable, ce qui aurait des effets négatifs sur les recettes.

Ceux qui s'opposent à ce financement par la TVA ont à ce jour évité de s'exprimer au sujet de l'AI et n'ont jamais dit comment résoudre ses problèmes financiers. Leur attitude relève manifestement d'une motivation purement idéologique et se révèle donc totalement irresponsable.

➤ **C'est pourquoi il faut dire OUI au projet de financement de l'AI et de l'AVS visa la TVA.**



SGB Schweizerischer
Gewerkschaftsbund
USS Union syndicale
suisse
USS Unione sindacale
svizzera

255.2 / pr / tm

Conférence de l'Union syndicale suisse du 5 mars 2004

Les recettes de Couchepin pour l'AVS sont un cadeau empoisonné fait à notre sécurité sociale

Paul Rechsteiner, président de l'Union syndicale suisse (USS)

Les comptes 2003 de l'AVS bouclent à nouveau sur un résultat positif ; cela, malgré la crise et l'adaptation des rentes au renchérissement. L'excédent se monte presque à 2 milliards de francs. C'est près de 3 milliards de mieux que ce que le Conseil fédéral avait pronostiqué pour l'année 2003 dans son message sur la 11^e révision de l'AVS. C'était au début de l'an 2000. Petit rappel : dans ses calculs, notre gouvernement était parti de l'idée que la première moitié du pour-cent de TVA destiné à l'AVS serait nécessaire en 2003, la deuxième moitié en 2006.

Cela n'empêche pas notre Ministre des « affaires antisociales », Monsieur Couchepin de recourir, dans sa propagande pour la 11^e révision de l'AVS, à de nouveaux scénarios catastrophe. Il peint en effet l'avenir de l'AVS dans les couleurs les plus sombres qui soient, s'inspirant en cela de la devise selon laquelle peu importent les enseignements du passé ainsi que les études réalisées et les faits établis par son propre département. Prenons un exemple : l'an dernier, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a demandé au KOF, le Centre de recherches conjoncturelles de l'École polytechnique de Zurich, d'étudier les perspectives financières à long terme de l'AVS. Cette étude (publiée comme Rapport de recherche 12/03) aboutit à la conclusion que le financement de l'AVS sera quelque chose d'aisément surmontable si l'économie suisse continue aussi à l'avenir son développement¹.

¹ Rapport IDA ForALT 12/03 *Conséquences économiques de différents scénarios démographiques et variantes de financement à long terme pour la prévoyance vieillesse en Suisse* (rapport uniquement en allemand ; ci-après, nous traduisons.USS) : « Si l'on part de l'idée que l'évolution de la structure d'activité se poursuit et si l'on se base donc sur le concept de salaire appliqué dans les Comptes nationaux [et non selon le modèle statique de l'Office fédéral de la statistique. P.R.], on arrive à la

Et pourquoi cela n'aurait-il pas lieu ? Pourquoi la productivité ne devrait pas continuer, à l'avenir aussi, à augmenter ? Et pourquoi, toujours à l'avenir, les emplois moins productifs ne devraient-ils pas continuer, comme ce fut le cas jusqu'ici, à être remplacés par d'autres emplois plus productifs et mieux rémunérés ?

De tout cela, il apparaît que le financement de l'AVS repose sur des bases solides si l'évolution de l'économie et de la structure d'activité se poursuit. Mais si, à l'inverse, la Suisse devait connaître un déclin dramatique et persistant sur une longue période, comme le suppose Monsieur Couchepin, alors il faudrait à plus forte raison renforcer l'AVS. Car cette dernière remplit sa tâche, qui consiste à garantir les besoins vitaux, de manière nettement plus efficace et plus avantageuse que toutes les autres solutions de rechange imaginables comme l'épargne individuelle, les polices d'assurance ou les rentes servies par les caisses de pensions. Et finalement, il faut bien que les gens aient de quoi vivre.

Ce qu'a droite, les prophètes du déclin prêchent aujourd'hui en matière de « sauvetage de l'AVS » n'a pas grand chose à voir avec la situation réelle de celle-ci, mais bien plus avec leurs obsessions politiques et leurs angoisses. On ne le constate d'ailleurs, chez les radicaux, pas uniquement avec Monsieur Couchepin, mais aussi avec notre nouveau Ministre des finances, Monsieur Merz. À peine entré en fonction, ce dernier dissertait en dilettante - des propos qui toutefois firent le tour du pays - sur la transformation de l'AVS, qui est encore une assurance, en prestations servies selon les besoins (« une AVS désormais uniquement pour qui en a besoin »). Qu'une poignée de radicaux exposent à la cantonade leurs idées en la matière, ça ne dérange personne. Mais que les deux départements clés en matière d'AVS soient dirigés par des gens qui ont de pareilles idées, c'est dangereux pour notre État social.

Les propagandistes du démantèlement des prestations de l'AVS ne s'inquiètent d'ailleurs pas de nager en pleine contradiction. Les partisans radicaux et PDC de la 11^e révision de l'AVS prétendent en effet que les perspectives financières de l'AVS étant noires comme jais, il ne servirait absolument à rien d'affecter à cette dernière tout ou partie de l'or et des gains de la Banque nationale. Ils n'ont pas remarqué, ou se moquent de le savoir, que les « économies » promises par la 11^e révision de l'AVS seront encore plus petites et n'apporteront à plus forte raison rien aux finances de celle-ci. Mais au chapitre des contradictions, c'est l'UDC qui décoche la timbale. Alors qu'elle s'oppose au recours à la TVA pour l'AVS (ce qui servirait à « constituer des réserves » !), parce qu'elle n'en aurait pas besoin, l'UDC tient mordicus à la 11^e révision de l'AVS, dans le seul but de punir ensuite les gens simples, les travailleuses et travailleurs, en en démantelant les prestations.

Les effets que la 11^e révision de l'AVS aura sur la politique sociale seront exclusivement négatifs. Qu'est-ce que cela signifiera, pour des dizaines de milliers de femmes de 64 ans, que de se retrouver à nouveau sur le marché de l'emploi ? Qu'est-ce que cela signifiera, surtout pour les femmes, mais pour leurs maris aussi, qui – parce qu'elles et ils en ont besoin - espéraient au contraire bénéficier d'une retraite anticipée à des conditions acceptables ? Ce serait plus logique si, au lieu de renvoyer de nouvelles classes d'âge sur le marché de l'emploi, toutes celles et tous ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite pouvaient trouver un travail. Cela concerne en particulier un grand nombre de jeunes qui ne demanderaient pas mieux que de pouvoir trouver un emploi.

La 11^e révision de l'AVS est une provocation politique. Car nous sommes inégaux face à l'âge de même que face à la mort. Qui travaille dans une profession privilégiée, comme politicien, médecin ou avocate, a de bonnes chances de toucher sa rente pendant quelques dé-

cennies. Quant à la personne qui doit fournir un travail physiquement pénible ou monotone, de surcroît dans de mauvaises conditions, elle peut être contente si sa retraite dure entre cinq et dix ans. Or, ce serait précisément les gens simples que frapperait avec le plus de brutalité le relèvement de l'âge de la retraite. Les études de l'OFAS ont également confirmé qu'aujourd'hui, la retraite à la carte est un privilège en principe réservé aux revenus les plus élevés.

Une dernière remarque encore : le conseiller fédéral Pascal Couchepin a clairement montré ce que sera le programme de la 12^e révision de l'AVS, si on n'y met pas le holà rapidement : la retraite à 67 ans et un démantèlement des rentes par le biais de la remise en cause de l'indice mixte. Depuis la semaine dernière, ces idées ne sont plus uniquement celles du chef du Département fédéral de l'intérieur, mais aussi celles du nouveau Conseil fédéral. Il est donc d'autant plus important que nous stoppions suffisamment tôt le programme de démontage social de Monsieur Couchepin dès la 11^e révision de l'AVS. L'AVS est une bénédiction pour la population. La 12^e révision devra la renforcer, pas l'affaiblir.

L'Union syndicale suisse (USS) se bat contre cette 11^e révision antisociale de l'AVS. Nous disons aussi oui au recours à la TVA pour l'AVS et l'AI parce que cette dernière en a un urgent besoin. Cette question sur le recours à la TVA pour l'AI est directement liée à la question portant sur la compétence d'un futur prélèvement supplémentaire de 1% de TVA pour l'AVS. Aujourd'hui, l'AVS n'a pas besoin de ce pour-cent. Il s'agit d'une roue de secours, ni plus ni moins. C'est une bonne chose que l'on n'ait pas besoin de sa roue de secours. Mais c'est quand même bien de toujours en avoir une, au cas où...

* * * * *

Conférence de presse de l'Union syndicale suisse du 5 mars 2004

La décadence de la Suisse, sempiternelle prophétie

Serge Gaillard, secrétaire dirigeant de l'Union syndicale suisse (USS)

1. La plupart des prévisions que la Confédération a établis pour le financement de l'AVS se sont avérées dépassées après cinq ans déjà (transparents 2 à 7). Pour cette raison, l'Union syndicale suisse demande sans relâche au Conseil fédéral depuis le milieu des années 90 de ne pas publier de prévisions financières ayant un horizon supérieur à 10 ans. La longévité de ces prévisions semble d'ailleurs avoir à nouveau diminué : les chiffres publiés en 2000 dans le message concernant la 11^e révision de l'AVS sont d'ores et déjà dépassés.
2. Il est relativement facile de prévoir les dépenses futures de l'AVS. Nous savons en effet combien de personnes prendront leur retraite et quelle sera l'évolution approximative des prestations. En revanche, il est extrêmement difficile d'estimer à l'avance les recettes, un exercice qui repose notamment sur des hypothèses conjoncturelles.

D'ici 2030 ou 2035, les dépenses devraient augmenter d'environ 2 % en termes réels, pour autant que les salaires progressent de 1 %, une hypothèse raisonnable pour les dix prochaines années au moins compte tenu des faibles gains de productivité actuels. Si la croissance est elle aussi de 2 % l'an (soit la moyenne des années 80), il ne sera pas nécessaire de relever les cotisations. Si la croissance n'est que de 1,5 % l'an (une hypothèse prudente, d'autres pays tablant sur une croissance supérieure à 2 %), il faudra augmenter le taux de cotisation (pour cent du salaire) de 8,4 % aujourd'hui à 9,4 % en 2020, ce qui ne serait aucunement dramatique. Si l'économie progresse de 2 % l'an, il ne sera pratiquement pas nécessaire de relever le taux de cotisation. En revanche, si le taux de croissance annuel est inférieur à 0,9 % (comme dans les années 90), il faudra augmenter nettement les cotisations (10,4 % en 2020, transparent 8). C'est sur cette dernière hypothèse que le Conseil fédéral a (implicitement) fondé ses calculs.

3. Quelle est l'hypothèse raisonnable pour l'avenir ? Est-il sensé de supposer que la stagnation typique des années 90 sera désormais la règle pour la Suisse ? Nous serions alors contraints d'admettre que notre pays ne parviendra plus jamais à résorber le chômage, que les entreprises ont perdu la foi dans la site industriel suisse ou encore que le développement de nos établissements de formation n'a porté aucun fruit. Dans un tel contexte, il est important de rappeler que la longue stagnation des années 90 est à mettre sur le compte des erreurs de la politique économique, des erreurs que l'on ne commettra

probablement plus. Nous estimons qu'une croissance de 1,5 % l'an est déjà une hypothèse très prudente. Dans ce cas, il faudrait, comme nous l'avons dit, relever le taux de cotisation de 8,4% à 9,4 % pour cent en 2020 ou percevoir pour l'AVS un pour cent supplémentaire de TVA à partir de 2010, qui compenserait l'augmentation des dépenses jusqu'en 2020 (pas d'autre pour cent nécessaire avant 2021).

4. Pourquoi les prévisions de la Confédération sont-elles systématiquement trop pessimistes ? Parce que les modèles adoptés pour calculer les recettes sont sujets à caution. En effet, ils ne formulent pas d'hypothèse sur la croissance économique mais uniquement sur l'immigration, systématiquement sous-estimée pour des raisons politiques : la Confédération ne peut pas annoncer d'un côté la stabilisation de la population étrangère en Suisse et, de l'autre, prédire une forte immigration. En outre, les calculs du Conseil fédéral se fondent sur l'hypothèse que tant le taux d'activité que la durée moyenne du travail des salarié(e)s resteront constants. Une telle hypothèse est d'autant moins plausible que nous sortons d'une longue période de stagnation dont le corollaire est un sous-emploi élevé (nous l'estimons actuellement à 7 % environ de la main d'œuvre totale). Les recettes futures de l'AVS sont calculées sur la base de ces deux hypothèses et, dans une moindre mesure, sur l'évolution prévue des salaires. Cette démarche est fondamentalement problématique : le taux d'activité, la durée moyenne du travail et l'immigration dépendent en termes réels de l'évolution conjoncturelle. Nous estimons dès lors qu'il serait nécessaire d'élaborer les prévisions en se fondant sur des hypothèses relatives à la croissance économique (voir notre point 3 supra) et de supposer que le taux d'activité et l'immigration s'aligneront (pour l'essentiel) sur celle-ci.

Le transparent 9 présente les hypothèses que le Conseil fédéral fait quant à l'emploi. Manifestement, il estime que la Suisse ne peut que reculer.

5. Et si le Conseil fédéral avait raison contre toute attente ? Nous aurions alors de sérieux problèmes mais ils ne concerneraient pas l'AVS au premier chef. Le chômage resterait élevé et il faudrait augmenter les cotisations versées à l'assurance-chômage. Puisqu'il serait impossible de fléchir la hausse des cas d'invalidité, nous serions contraints de relever les cotisations de l'assurance-invalidité et les primes des caisses-maladie. Les salaires ne progresseraient pas. Bref, nous retournerions aux années 90. Dans un tel scénario, tous les efforts visant à réduire les dépenses de l'AVS seraient vains : à quoi bon relever l'âge de la retraite s'il n'y a pas d'emplois vacants ? À quoi bon supprimer l'indice mixte si les salaires ne progressent pas ? Il n'y aurait qu'une seule et unique réponse à l'accumulation des problèmes : mener une autre politique économique. Il est dès lors raisonnable de subordonner d'emblée les prévisions sur l'AVS à une autre politique économique. Nous devons partir de l'hypothèse d'une croissance économique soutenant la comparaison avec celle de nos voisins européens et entraînant au minimum une certaine résorption du chômage. Pour le moins, le politique économique doit tout faire pour que nous enregistrons une telle croissance.
6. Quelle que soit l'hypothèse financière retenue, la réduction des prestations de l'AVS est une erreur. Nous vieillissons et il est logique que la prévoyance vieillesse nous revienne un peu.

plus cher. Cette constatation vaut non seulement pour le premier pilier mais aussi pour les deux autres. En effet, tout démantèlement du premier pilier entraîne une hausse des dépenses de prévoyance au titre du deuxième et du troisième pilier. Ce n'est pas là une économie, bien au contraire : les frais de gestion de ces piliers sont nettement plus élevés que ceux de l'AVS. Il ne faut donc pas diminuer l'importance de ce premier pilier dans notre système de prévoyance vieillesse.

Le débat sur le financement de l'AVS nous détourne aussi des véritables problèmes financiers des assurances sociales. Les dépenses de l'assurance-invalidité et des caisses-maladie augmentent à un tel rythme qu'elles constitueront une charge croissante même si l'économie connaît une croissance vigoureuse. Dans cette perspective, l'AVS est probablement l'assurance sociale la plus solide sur le plan financier (transparent 10). Il serait donc préférable de nous occuper en priorité des questions financières réelles plutôt que des problèmes potentiels prévus pour dans 10 ou 20 ans.



SGB Schweizerischer
Gewerkschaftsbund
USS Union syndicale
suisse
USS Unione sindacale
svizzera

255.2 jpg/tm

Conférence de presse de l'Union syndicale suisse du 5 mars 2004

11^e révision de l'AVS

L'hypothèse – inacceptable – d'un déclin de la Suisse
L'avenir a le grand défaut d'être incertain

Jean-Pierre Ghelfi, conseiller économique du syndicat FTMH

L'avenir étant donc incertain, on peut lui faire dire tout et son contraire. On peut aussi bien adopter une version optimiste et affirmer que tous les problèmes existants se résoudre d'eux-mêmes. Ou, au contraire, faire preuve de pessimisme et affirmer que si tout va bien aujourd'hui, demain, en revanche, tout ira mal.

Le débat autour de la 11^e révision de l'AVS rentre typiquement dans cette catégorie. Il peut être décrit tout en rose ou tout en noir.

La position adoptée par le Conseil fédéral et la majorité des Chambres fédérales est celle du noir. Les scénarios retenus pour justifier les mesures proposées sont même plus que noirs. Leur examen attentif montre qu'ils ne peuvent être admis que dans une hypothèse : celle d'un déclin prolongé du pays. L'hypothèse démographique « tendance » de l'Office fédéral de la statistique ne prolonge pas l'évolution de ces vingt dernières années. Elle implique au contraire que la Suisse de ces prochaines décennies tourne le dos à celle de son passé récent.

Cette hypothèse n'est ni vraisemblable ni acceptable. Elle impliquerait en effet

- que la Suisse se mette effectivement à décliner,
- que l'emploi se dégrade durablement,
- que les revenus stagnent sur une longue période,
- que le pays cesse d'être une terre d'immigration contrôlée,
- que les entreprises renoncent à investir pour améliorer leurs appareils de production et augmenter leur productivité,
- que les dépenses pour le développement et la recherche restent stériles,
- que l'économie de marché et la concurrence perdent leurs effets stimulants sur la croissance de l'économie,
- que l'économie helvétique enregistre donc une évolution totalement atypique par rapport à celle de tous les pays qui l'entourent, qui tablent, eux, sur une croissance réelle moyenne d'au moins deux pour cent par année.

Si tout cela se réalisait effectivement, la Suisse connaîtrait un déclin prolongé. Mais ce ne serait pas seulement l'avenir de l'AVS qui serait compromis. Ce serait, en fait, l'ensemble des institutions politiques, économiques et sociales qui exploseraient. Et parce que cette hypothèse est invraisemblable, les « projections » pour l'AVS le sont aussi !

Dans le seul domaine qui paraît le plus solide, le plus fiable, le moins incertain, celui de l'évolution future de la population, la vraisemblance des « projections » est en réalité tout aussi douteuse.

Depuis plus de 50 ans que l'AVS existe, le rapport démographique entre les personnes actives et retraitées n'a cessé de se détériorer. Cette détérioration a même été très marquée. Il y avait neuf personnes actives pour une retraitée en 1950 et il y a 3,6 personnes actives pour une retraitée actuellement.

L'espérance de vie n'a cessé de s'améliorer au moins depuis le début du 20^e siècle. Et l'on savait, en 1948, que cette espérance de vie continuerait de s'améliorer. Comme l'on savait tout aussi bien que le taux de fécondité des femmes en âge de procréer déclinait lui aussi depuis presque le début du siècle.

Sur la base de ces seules considérations, le Pascal Couchepin de 1948 aurait pu prétendre qu'au moment même de sa création, l'avenir de l'AVS était menacé !

Or l'AVS a passé plutôt bien et sans encombre majeur son premier demi-siècle d'existence parce que 3,6 personnes actives produisent aujourd'hui davantage que 9 personnes actives hier.

Le scénario démographique officiel n'est pas non plus acceptable pour une autre raison. Entre 1980 et 2002, la population résidente du pays a passé de 6,3 millions à 7,3 millions. Une bonne partie de cette augmentation est due à l'immigration. Pour les années futures, cette immigration, selon les « projections » officielles, deviendrait pratiquement nulle. Cela est totalement inconsistant avec les accords de libre circulation des personnes signés avec les Quinze de l'Union européenne, élargis bientôt à vingt-cinq. A moins, une nouvelle fois, de faire l'hypothèse d'un déclin durable du pays.

Lorsque le Club de Rome avait publié son rapport « Halte à la croissance », au début des années septante, l'hebdomadaire britannique « The Economist » avait présenté l'hypothèse suivante : compte tenu de l'augmentation de la circulation à Londres depuis le milieu du 19^e siècle, si les véhicules de transport avaient continué d'être tirés par des chevaux (transports hippomobiles), les rues de Londres auraient été recouvertes quotidiennement par près d'un mètre de crottin...

Démonstration imagée que les projections à long terme sont toujours stupides parce qu'elles partent de l'idée que l'avenir sera à l'image du présent. Or ce n'est jamais le cas, et encore moins maintenant dans un monde où tout change constamment.

L'avenir était tout aussi incertain en 1948 qu'il l'est en 2004. Pourquoi imaginer que les générations futures sauront moins bien y faire face que les générations passées ? Evitons de commettre le péché d'orgueil qui consisterait à considérer que nous sommes meilleurs que nos successeurs... ce que nos prédécesseurs ont eu la modestie, la prudence et le courage de ne pas imaginer...
